

## Les rubriques

Emergences	2
Filières	2
Faits de terrain	3
Initiatives	3-4
A voir, à lire	4

## Editorial

Après une première année consacrée à sa mise en place et au lancement de ses premières actions, l'Agence économique de Bretagne entame sa deuxième année de vie au service de l'économie bretonne. Année de confirmation mais nouveau départ aussi avec mon arrivée récente.

Le plan d'action pour 2007, validé par l'Assemblée Générale du 21 mai trace en réalité des lignes pluriannuelles ambitieuses :

Confirmer le travail engagé autour de la promotion d'une Bretagne économique innovante et conquérante, de la prospection d'investissements autour de la structure très réactive qu'est le COSPI, développer des outils de mutualisation de la veille et de l'observation économique ;

Assurer avec Bretagne Innovation et sous le pilotage du Conseil Régional, l'élaboration concertée d'une stratégie régionale de l'innovation ;

Engager une réflexion partagée, avec la COCEB, pour améliorer l'efficacité de nos dispositifs en matière de création et de transmission d'entreprises ;

Développer enfin, avec l'ensemble des acteurs concernés, une politique de filières innovante et pleinement tournée vers l'anticipation des évolutions des marchés.

Ces grands axes sont ceux de la SRDE. C'est la feuille de route de l'Agence économique de Bretagne pour 2007 et les années suivantes car il s'agit là d'une démarche qui ne trouvera son efficacité qu'inscrite dans le moyen terme.

**François-Nicolas SOURDAT**

*Délégué Général*

*de l'Agence économique de Bretagne*

## Sommaire

### EMERGENCES

- Le NAB 2007, salon incontournable du broadcast (Bretagne International)
- Conteneurs et sécurité globale (Pole Mer)

### FILIERES

- Avenir de la filière Lait (CESR Bretagne)
- Les entreprises de transformation des produits de la pêche à la recherche de main d'œuvre qualifiée (CAD22)

### FAITS DE TERRAIN

- Annuaire des compétences présentes en Côtes d'Armor (CAD22)
- L'enquête 2006 de l'Arist Ouest sur les pratiques de veille et d'innovation des PME bretonnes (CRCI)
- Un pôle de compétitivité assigné en justice par un adhérent (Agence économique de Bretagne)

### INITIATIVES

- INSPIRE : Partager l'information géographique en Europe (Pole Mer)
- « Clusters » en Région Rhône Alpes : une politique économique sectorielle novatrice (Agence économique de Bretagne)

### A VOIR A LIRE

- Un guide de l'intelligence économique à destination des entreprises (Agence économique de Bretagne)
- La lettre de l'Observatoire Régional des Entreprises de la CRCI
- L'impôt des sociétés, outil d'incitation à l'innovation ? (BBV)





Préinscription pour  
l'édition 2008

(12 au 17 avril 2008)  
avant le 1er juin 2007

Le Pôle Mer  
Bretagne  
organisera,  
courant juin,  
une rencontre  
sur ce thème.

Contact :  
[domainique.kevazo@pole-mer-bretagne.com](mailto:domainique.kevazo@pole-mer-bretagne.com)

## Le NAB 2007, salon incontournable du broadcast

Par Laurence Etienne, [Bretagne International](#)

Avec plus de 1 500 exposants et plus de 111 000 visiteurs (dont 25 000 non américains), le NAB qui se tient tous les ans à Las Vegas reste incontestablement le salon phare dans le secteur du broadcasting. Incontournable pour les contacts qu'il permet de lier, il l'est aussi pour les 7 jours de conférences et de rencontres qu'il propose sur des thèmes tels que le broadcast, les standards, la réglementation, les évolutions technologiques... L'édition 2007 du NAB a confirmé plusieurs tendances :

La haute définition est désormais omniprésente dans la chaîne de production d'images.

La diffusion de contenu sur Internet devient un secteur porteur, pour preuve le lancement très médiatisé par Adobe de son nouveau lecteur de vidéos flash. Une étape de plus dans la lutte acharnée que se livrent Microsoft, Apple et Adobe.

Dans le domaine de la télévision mobile, on se dirige vers une multitude de standards « régionaux » de diffusion.

Autres faits marquants de ce salon : la présence accrue de visiteurs en provenance de Chine, d'Inde et d'Asie du Sud-Est qui traduit l'importance croissante de cette région du monde dans le secteur des transmissions.

La Bretagne a été la seule région française à disposer d'un pavillon régional où se retrouvaient Envivio, Digidia, Teamcast, Enensys, Boom Vidéo et le Pôle de compétitivité Images et Réseaux.

## Conteneurs et sécurité globale

Par Catherine Mallevaës, [Pôle Mer](#)

Près de 200 millions de conteneurs circulent aujourd'hui dans le monde. On estime à 15 000 le nombre de conteneurs perdus en mer chaque année. Ces conteneurs disparus constituent un danger pour l'homme et pour l'environnement.

Des solutions techniques permettraient aux organismes internationaux de régulation du transport maritime d'édicter des normes pour une meilleure sécurité maritime globale au bénéfice de l'ensemble des professionnels de la mer et de la préservation des océans, des côtes et de leurs habitants. C'est pourquoi le Pôle Mer Bretagne souhaite mobiliser ses membres, PME, grandes entreprises, laboratoires et centres de recherche autour de cette problématique et lance un « appel à initiatives » appelées à se traduire en projets collaboratifs innovants labellisés.

Plusieurs pistes d'innovation méritent d'être explorées.

- améliorer le saisinage ou amarrage des boîtes, dans l'intérêt de tous à commencer par la chaîne de transport maritime.
- disposer d'un système intelligent de saisinage capable de rendre compte en temps réel de la perte de conteneurs.
- tracer la dérive des conteneurs flottants.
- améliorer la détection et l'identification visuelle des conteneurs, en particulier pour ceux contenant des produits dangereux.
- équiper certains conteneurs spécifiques de balises sous-marines de positionnement.
- mettre en place des systèmes de détection actifs spécifiques, au dessus et en dessous de la surface de l'eau et de localisation sur le fond.
- disposer de systèmes rapides et économiques de récupération, en particulier sur le fonds.

## FILIERES

### Avenir de la filière Lait

Par Marc-Pol Le Deunff, [CESR Bretagne](#)

Les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de l'Ouest ont adopté, en décembre 2006, un rapport de saisine sur l'avenir de la filière laitière.

Un an plus tôt, les Présidents des Conseils régionaux de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire avaient en effet conjointement demandé, aux trois CESR, d'apporter une réponse commune à la question suivante :

« Comment maintenir demain le plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière des trois régions de l'Ouest ? ».

Après avoir rappelé le poids considérable de ce secteur d'activité dans l'économie des trois régions, l'étude aborde les principaux défis qui vont se poser à la filière (réforme de la PAC, libéralisation dans le cadre de l'OMC...) et de là, propose un plan potentiel d'actions dont la plupart ont vocation à concerner tout ou partie des territoires de l'Ouest.

[Etude](#)

### Les entreprises de transformation des produits de la pêche à la recherche de main d'œuvre qualifiée

Par Laurent Queffurus, [CAD 22](#)

Au contraire de la Bretagne Sud, depuis longtemps concernée par la transformation des produits de la pêche, le département des Côtes d'Armor n'a véritablement commencé à mettre son économie à l'heure de la mer qu'à partir des années 1990, au moment de la mise en exploitation des premiers navires hauturiers.

De 7 bateaux en 1991, on compte aujourd'hui 28 unités de pêche au large de plus de 18 mètres tandis que les débarquements sont passés de 2.200 à 9.600 tonnes. Ce développement conduit les entreprises de mareyage et de transformation (275 salariés, 66 millions d'€ de chiffre d'affaires) ainsi que la dizaine d'entreprises agroalimentaires spécialisées dans les produits de la mer (300 emplois, chiffre d'affaires estimé à plus de 50 millions d'€) à recruter. Devant la rareté de main d'œuvre spécialisée, notamment dans le filetage et la découpe de poissons frais, des formations qualifiantes ont été mises en place par le syndicat des mareyeurs des Côtes d'Armor, avec l'aide de l'agence Côtes d'Armor Développement. Une nouvelle formation débutera fin mai, sous forme de contrats de professionnalisation.

### CAD 22

Contact :  
**Christophe HALARY**  
Tél. : 02.96.58.06.75  
Mail:  
[chalary@cad22.com](mailto:chalary@cad22.com)

**Annuaire des compétences présentes en Côtes d'Armor**Par Laurent Queffurus, [CAD22](#)

Dans le cadre de ses actions de promotion des entreprises costarmoricaines, l'agence Côtes d'Armor Développement va développer un nouvel outil sur son site internet : « L'annuaire des savoir-faire des entreprises de services et des sous-traitants de l'industrie ».

L'objectif est d'ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises en valorisant leurs savoir-faire et de faciliter la mise en relation des prestataires de services et des acheteurs, publics **et** privés. L'annuaire en ligne sera gratuit pour les prestataires de services et sous-traitants domiciliés en Côtes d'Armor.

**L'enquête 2006 de l'Arist Ouest sur les pratiques de veille et d'innovation des PME bretonnes**Par Alain Benesteau, [CRCI](#)

Tous les ans depuis 2001, cette enquête réalisée par l'Arist Ouest en partenariat avec les CCI de Bretagne a pour objectif de mesurer les difficultés, mais également les progrès accomplis dans les domaines de la veille et de l'innovation par les PME bretonnes. L'antériorité de ce relevé d'informations annuel permet de cerner, de manière significative, les évolutions sur cette période. Quatre thématiques ont été abordées cette année : l'organisation de la veille dans les entreprises, l'entreprise face au changement, pour la première fois, les pratiques de veille sur Internet et la sécurité de l'information. L'analyse porte sur un échantillon de plus de 350 entreprises.

**Un pôle de compétitivité assigné en justice par un adhérent**

Par Bertrand Piechaczyk, Agence économique de Bretagne

La société AB Science, une PME de biotechnologies, a assigné en justice le pôle d'innovations thérapeutiques Medicen. Elle se serait vu refuser, à plusieurs reprises la labellisation de son projet, sur le principe qu'il ne respectait pas les critères nécessaires de collaboration scientifique. Ce premier cas de procédure juridique pour un pôle pose entre autre, les problèmes de gouvernance des pôles, de relation Grands Groupes / PME, de critères de labellisation des projets, de propriété intellectuelle des projets collaboratifs...

Contact :  
**Yohann Quilgars**  
Tél : 02 96 58 06 54  
Mail :  
[yquilgars@cad22.com](mailto:yquilgars@cad22.com)

[Lire la synthèse de l'enquête sur le site de la CRCI](#)

Contact :  
**Laure Briantais,**  
**Arist Ouest**

**Pour avoir les détails de l'affaire du pôle assigné en justice : Le Monde :**

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-909759,0.html>

**Innovation le Journal :**  
<http://www.innovationlejournal.fr/spip.php?article479>

**INITIATIVES****INSPIRE : Partager l'information géographique en Europe**Par Catherine Mallevaës, [Pole Mer](#)

Le Parlement et le Conseil des ministres européens sont d'accord : tous les Etats-membres devront mettre en commun des données géographiques de « meilleure qualité », pour faciliter la mise en œuvre des politiques environnementales communautaires, ainsi que les activités de la Communauté susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ils devront aussi permettre l'accès du public à ces informations géographiques.

Le chantier qui va s'engager est immense et demandera plusieurs années, depuis l'harmonisation des différents langages techniques pratiqués en Europe et l'interopérabilité des systèmes, jusqu'au recensement et à la mise en forme des données, en passant par la traduction, dans chacun des pays concernés, des obligations faites par la directive.

Une longue liste de données-types, classées par priorités, a été établie.

De la parcelle cadastrale à la répartition géographique des espèces animales et végétales, cet

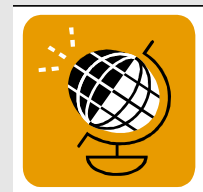
inventaire cible des données dont certaines concernent directement les acteurs du pôle Mer. Ainsi, les « Caractéristiques géographiques météorologiques » (conditions météorologiques et leur mesure: précipitation, température, évapotranspiration, vitesse et direction du vent), les « Caractéristiques géographiques océanographiques » (conditions physiques des océans : courants, salinité, hauteur des vagues, etc.), les « Régions maritimes » (conditions physiques des mers et des masses d'eau salée divisées en régions et sous-régions à caractéristiques communes).....

Reste à définir les conditions de mise en œuvre de la directive par les Etats membres qui en débattent actuellement et à savoir quelle position adoptera la France pour sa transposition.

Car si l'esprit d'INSPIRE est bien de rendre aussi accessible que possible toutes les données géographiques publiques, elle prévoit aussi qu'une agence cartographique nationale ou un service cadastral qui actuellement dispose de droits de protection intellectuelle sur des ensembles de données et facture leur accès et leur utilisation, peut continuer à agir de la sorte, afin d'assurer les exigences d'autofinancement définies par les autorités de tutelles ».

L'enjeu est important et va au-delà du champ couvert par INSPIRE.

Il concerne à la fois le modèle économique des grands centres publics de collecte et le développement des entreprises de services qui souhaitent un assouplissement de l'accès à leurs données pour mettre sur le marché des services spécifiques.



**Pour en savoir plus :**

**Le site du Conseil national de l'information géographique**

**Le suivi des travaux sur INSPIRE**

L'Agence mène depuis le début de l'année une réflexion sur les clusters et leur amorçage. La Région Rhône Alpes a bien voulu partager son expérience dans ce domaine...

Depuis 2002, en **Région Rhône Alpes**, une politique de « clusters » se met en place. Celle-ci fait suite aux contrats sectoriels qui appuyaient une organisation par filières. Cette politique a été expérimentée dans un premier temps pendant 2 ans, en partenariat avec la Catalogne et un cabinet de conseil espagnol qui travaille avec M. Porter. Passé l'expérimentation jugée positive, cette politique a été mise en œuvre de manière opérationnelle dès 2004 dans le cadre de la politique économique sectorielle de la Région, politique régionale visant à accompagner en priorité certains secteurs. L'idée directrice étant alors de construire **un outil orienté marché** en rupture avec les partenariats construits au préalable dans l'organisation par filières, la pertinence de se structurer en cluster a été dans un premier temps étudiée sur quatre marchés.

Huit clusters (le dernier étant celui des « Editeurs de logiciels ») ont ainsi été initiés. Puis les partenaires évoluant autour de ces marchés ont été associés : laboratoires de recherche, universités, entreprises (PME de moins de 250 salariés, non adossées à un grand groupe), organisations professionnelles... Ces acteurs ont **évalué ensemble la pertinence du dispositif**, et mené une réflexion sur son périmètre, sa structuration, et le plan d'actions à conduire. Ces groupes de travail, pilotés par les entreprises, ont proposé alors un plan de lancement du cluster au plus grand nombre. **Quand il a été accepté**, le lancement du cluster a eu lieu.

Le point intéressant de cette méthode réside dans le passage d'une action qui s'organisait autour des besoins d'un public (ie : les entreprises qui ont besoin de...), à **l'organisation d'interactions** entre différents acteurs, que l'on souhaite structurer **en parlant du**

**constat que le dynamisme d'une Région découle de la nature et de l'intensité de ces relations.** Dès le début, la Région souhaitait disposer d'un nombre limité de clusters. Cette politique, antérieure à l'Appel à Projets des Pôles de compétitivité, fait converger aujourd'hui les deux dispositifs. Ils restent toutefois différents sur deux points : dans l'Appel à Projets initial, les pôles ont été organisés autour de la R&D, alors que les clusters de région Rhône Alpes ne jouent pas uniquement sur l'innovation technologique, mais également sur l'innovation interne de l'entreprise (stratégie d'entreprise, GRH, développement et stratégie internationale).

L'autre point est lié à la structure d'accueil du dispositif; en effet, dans les pôles, la création d'une structure a été concomitante à la création du pôle ; pour ce qui est des clusters en Région Rhône Alpes, celle-ci résulte de la création du cluster, et ne préside pas à sa création. C'est d'ailleurs également ce qui passe dans d'autres pays d'Europe.

En ce qui concerne le financement de ce dispositif, il se fait selon des principes généraux communément appliqués. Il n'y a ni enveloppe prédéterminée par clusters ni guichet dédié. Les projets conduits au sein de ces clusters sont montés par des structures existantes, qui ont évolué avec la mise en place du dispositif cluster : ainsi, des structures qui étaient par exemple des centres de ressources vont à présent au devant des PME et accueillent les projets. Puis la démarche remonte des clusters vers la Région et les autres financeurs. L'aide apportée est alors multiple : mise en relations avec des ressources disponibles sur le terrain, et aide financière éventuellement quand le projet le nécessite. La principale difficulté de ce dispositif rencontrée par la Région Rhône Alpes aujourd'hui, est la gestion des jeux d'acteurs.

## A VOIR, A LIRE

### Un guide de l'Intelligence économique à destination des entreprises

Par Bertrand PIECHACZYK, Agence économique de Bretagne

Ce guide pratique, élaboré par le Cercle d'Intelligence Economique mis en place par le Medef Paris, repose sur les expériences partagées, en matière de savoir-faire des PME.

Il propose 5 entrées dans le processus d'intelligence économique :

- comprendre son environnement ;
- créer son propre système d'intelligence économique ;
- développer l'intelligence collective de l'entreprise ;
- se protéger ;
- conduire des actions d'influence.

Bernard Besson, à l'origine du Cercle IE, suggère dans une tribune récente de se servir de ce modèle pour mettre en place des cercles d'Intelligence Economique dans les pôles de compétitivité. *L'IE appartient à ceux qui s'en emparent. Elle offre une grille de lecture gratuite et efficace à ceux qui veulent transformer la globalisation en opportunités et débusquer les innovations.*

Le guide du Medef : [http://www.medefparis.fr/Livre\\_Blanc.pdf](http://www.medefparis.fr/Livre_Blanc.pdf)

Le blog IE des Echos :

[http://blogs.lesechos.fr/article.php?id\\_article=1123](http://blogs.lesechos.fr/article.php?id_article=1123)

### La Lettre de l'Observatoire Régional des Entreprises de la CRCI

Par Alain Benesteau, [CRCI](#)

L'Observatoire Régional des Entreprises (ORE) mutualise les données d'observation économique sur les entreprises et regroupe sous une identité unique les travaux menés par la CRCI avec les CCI sur les structures, la démographie, les performances et la fiscalité des entreprises. Avec l'ambition de contribuer à éclairer les réflexions et décisions en matière de politiques d'appui aux entreprises et d'aménagement du territoire, l'ORE propose des publications (lettre, études, annuaires, cartographie) et les services d'un centre de ressources reposant sur une légitimité à connaître et à être porte-parole des entreprises. Afin d'accroître la visibilité de ces travaux et d'en favoriser le plus largement possible la diffusion et l'appropriation, la CRCI a regroupé ces analyses dans une lettre d'information périodique et synthétique, enrichie de données complémentaires disponibles exclusivement sur le site internet de la CRCI.

[Consultez la Lettre de l'Observatoire Régional des Entreprises de la CRCI](#)

### L'impôt des sociétés, outil d'incitation à l'innovation ?

Par Christophe Bazinet, [BBV](#)

KPMG a réalisé une enquête sur les taux d'imposition des sociétés entre 1993 et 2006. En règle générale, les États assujettissent les sociétés à l'impôt sur leurs profits. Or, ce taux d'imposition des sociétés varie beaucoup d'un pays à l'autre. Taux qui est souvent au cœur des débats comme justificatif à une concurrence fiscale déloyale entre états, ou incitant des entreprises à délocaliser leurs activités vers un territoire offrant un régime fiscal plus avantageux. En réalité, l'enquête révèle que lors de son implantation une entreprise évaluera tout d'abord les conditions favorables à son développement : les ressources humaines (disponibilité, qualification...), les infrastructures et services au voisinage (transport, prestataires, fournisseurs...) et la stabilité juridique et économique environnante. Le taux d'imposition ne sera en définitive qu'un critère parmi les autres.

L'étude s'interroge sur l'impact de l'impôt sur les sociétés dans les politiques d'incitation à l'innovation. Il est indéniable que les grandes entreprises ayant des implantations transnationales sont plus à même de faire face à cet impôt. En revanche, les petites entreprises sont beaucoup plus sensibles aux taux d'imposition des sociétés. Or, la croissance et la stimulation innovante de l'économie européenne (il en est souvent de même pour les économies régionales) est largement fondée sur ces entreprises.

Enquête téléchargeable : <http://www.kpmg.com/NR/rdonlyres/D8CBA9FF-C953-45FA-940A-FAAC86729554/0/KPMGCorporateTaxRateSurvey.pdf>